



FEP

12 novembre 2014

PREMIER DEGRE

Notre Métier

Pour une meilleure reconnaissance des maîtres du privé

Ces derniers mois, le Ministère a ouvert plusieurs chantiers. Pour leur adaptation aux enseignants sous contrat, la FEP-CFDT a rencontré le Ministère (DAF) :

FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE FEP

NEWSLETTER

Abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

CONTACTS

FEP-CFDT Poitou-
Charentes

05 49 72 17 32

[poitou.charentes@](mailto:poitou.charentes@fep.cfdt.fr)

fep.cfdt.fr

Ce qui a changé ou va changer en septembre 2015	La position FEP-CFDT
<p>PE : L'organisation en cycles. Le conseil de cycle devient conseil des maîtres de cycle. La mise en place de la formation à distance. La montée du taux d'accès à la hors classe (4% en 2014 et à 4,5% en 2015).</p>	<p>La notion de conseil de maîtres de cycles vise à intégrer les maîtres surnuméraires à l'équipe pédagogique et à faciliter la cohésion CM2 6°. Nous demandons des maîtres en surnuméraires comme dans le public et l'obligation de mise en place du conseil Ecole/Collège. Nous demandons l'augmentation du taux d'accès et un contingent d'accès à la hors classe distinct pour les chefs d'établissement.</p>
<p>Maîtres « E » :</p>	<p>Ils bénéficient des mêmes mesures que les collègues du public. Bonne nouvelle.</p>
<p>Chefs d'établissement : La manière d'être déchargés en face à face pédagogique et en APC (mesure partiellement en œuvre depuis cette rentrée)</p>	<p>Les fonctions de direction dans les petites et moyennes écoles sont mieux prises en compte. La FEP-CFDT le revendiquait. Cependant, nous demandons la mise en place d'une liste d'aptitude à la fonction, à l'identique des directeurs du public.</p>
<p>Tuteurs :</p>	<p>Ils sont désormais rémunérés comme dans le 2nd degré. Une reconnaissance. La FEP-CFDT demande une certification identique.</p>
<p>Suppléants : Accès à une échelle de rémunération, celle des MA2</p>	<p>Enfin un déroulement de carrière... Même si la FEP-CFDT continue à demander une réelle prise en compte du statut des suppléants en 1° degré et des mesures de résorption d'emploi précaires plus pérennes</p>

Un 1^{er} pas dans la prise en compte des tâches effectives.

L'augmentation du temps de travail en équipe exigé par la mise en place de la refondation doit être reconnue : la FEP-CFDT réclame l'augmentation de l'ISAE.

Elle réclame également la véritable mise en place d'un corps de titulaires remplaçants et la suppression des délais de carence de remplacement mis en place de manière arbitraire.